

**SEANCE CONSEIL REGIONAL  
Séance des 14 et 15 décembre 2016**

## **Rapport n° CR 229-16**

**LABELLISATION DES NOUVEAUX « DOMAINES D'INTERET MAJEUR – DIM » POUR LA  
PERIODE 2017-2020 ET REGLEMENT D'INTERVENTION DU SOUTIEN REGIONAL AUX DIM**

### **MOTION DE RENVOI**

Le rapport est renvoyé en commission thématique.

#### **Exposé des motifs :**

L'orientation des nouveaux DIM présentés dans ce rapport est discutable à de nombreux égards. Notamment, les objectifs fixés en matière de transferts de technologies et de rapprochement entre recherche publique et industrie privée posent problème quant aux rapports entre investissements publics et profits privés.

En outre, les choix de ces nouveaux DIM mettent largement de côté des champs importants de la recherche : la recherche fondamentale y est négligée, de même que les sciences humaines et sociales sont réduites à la portion congrue, alors qu'elles sont chroniquement sous financées par l'État.

Or, ces choix sont le résultat des objectifs et des critères définis dans l'Appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région le 7 juillet dernier.

Avant son lancement, ce document n'a fait l'objet d'aucun examen préalable en commission thématique, pas plus qu'il n'a fait l'objet d'une délibération de l'assemblée régionale.

De fait, les élus régionaux se trouvent aujourd'hui mis devant le fait accompli, et sommés de délibérer sur des enjeux importants, n'ayant fait l'objet d'aucun débat.

Ce procédé n'est pas acceptable et, par conséquent, le présent rapport doit être renvoyé en commission.



**Céline MALAISE**